LYCEE EVARISTE DE PARNY
Rue Auguste VINSON
B.P. 543
Plateau Caillou
97867 SAINT PAUL CEDEX
TEL : 02.62.55.46.56/FAX : 02.62.22.88.95
Courriel : ce.9740597f@ac-reunion.fr

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE DE FOURNITURES RELATIF A L'ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES

ANNEE 2020

Article 1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat, la livraison, l'installation et la mise en service de matériels informatique en vue d'équiper le LYCEE EVARISTE DE PARNY.

Article 2 Décomposition en lots du marché

LOT N° 1	**UNE CLASSE MOBILE 30 PORTABLES 15.6''**
LOT N° 2	**CINQ ORDINATEURS TYPE BUREAUTIQUE BASIQUE**
LOT N° 3	**VINGT ORDINATEURS TYPE STATION DE TRAVAIL**
LOT N° 4	**VINGT-HUIT ORDINATEURS PORTABLES 17 DAO**
LOT N° 5	**VINGT-UN ORDINATEURS PORTABLES 17 BUREAUTIQUE**
LOT N° 6	**CINQ ORDINATEURS PORTABLES 15 GRANDE AUTONOMIE**
LOT N° 7	**TRENTE-QUATRE TABLETTES NUMERIQUES**
LOT N° 8	**TROIS IMPRIMANTES LASER**
LOT N°9	**DIX ORDINATEURS TYPE BUREATIQUE AVANCEE**

Article 3 : Descriptif des matériels

Les matériels proposés devront, au minimum, répondre aux spécifications techniques suivantes :

LOT N° 1 : CLASSE MOBILE : 30 PORTABLES 15.6''

L'armoire doit pouvoir contenir 30 portables de 15'' et être sécurisée.
La recharge des batteries des portables doit être centralisée et protégée, **leur autonomie doit être d'un minimum de 10 heures.**
Les ordinateurs devront avoir la configuration minimum suivante :
Core i3-9100, 4Go de RAM,HDD 120Go et 15,6''

LOT N° 2 : CINQ (5) ORDINATEURS TYPE BUREAUTIQUE DE BASE

Le matériel devra être équipé d'un processeur de **dernière génération** capable de faire fonctionner les applications suivantes : *traitements de textes, tableur, base de données, EBP PGI compta*. Un outil propriétaire d'assistance permettant la mise à jour des pilotes et du bios devra être disponible pour le matériel sur la période de garantie.

L'unité centrale sera une mini tour et comprendra :

Processeur Intel Core i3-9100 ou équivalent
Disque dur SSD 128 Go **(540 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en lecture: **520 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en écriture)
8 Go de RAM
LAN 10/100/1000 Mbits/s
4 USB dont 2 en face avant, audio frontal
Souris optique & clavier 102 touches
License Windows 10 Pro 64 bits

4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site

LOT N° 3 : VINGT (20) ORDINATEURS TYPE STATION DE TRAVAIL

Le matériel devra être équipé d'un processeur de **dernière génération** capable de faire fonctionner les applications suivantes : *traitements de textes, tableur, base de données, compta**, motion works, solid works, photoshop, montage vidéo***. (La ***combinaison « unité centrale et la carte graphique » devra impérativement être certifiée par SolidWorks***) Un outil propriétaire d'assistance permettant la mise à jour des pilotes et du bios devra être disponible pour le matériel sur la période de garantie.

L'unité centrale sera une mini tour et comprendra :

Processeur Intel Core i7-9700K ou équivalent
Disque dur SSD 256 Go min **(540 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en lecture: **520 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en écriture)
8 Go de RAM
LAN 10/100/1000 Mbits/s onboard
4 USB dont 2 en face avant, audio frontal
Souris optique & clavier 102 touches
License Windows 10 Pro 64 bits

L'écran de 22 pouces sera full Hd (1920 X 1080 à 60Hz) :
Anti-reflets
1 port HDM et un port VGA

4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site

Quantité prévisionnelle : 20 (à + ou – 5)

LOT N° 4 : VINGT HUIT (28) ORDINATEURS PORTABLES 17' DAO

Processeur Intel Core i7 ou équivalent
Disque dur de 240 Go SSD minimum
8 Go de RAM minimum
Carte graphique dédiée HD graphique
Windows 10 Professionnel 64 bits
4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site

Quantité prévisionnelle : 28 (à + ou – 5)

LOT N° 5 : VINGT ET UN (21) ORDINATEURS PORTABLES 17' BUREAUTIQUE

Processeur Intel Core i5 ou équivalent
Disque dur de 240 Go SSD minimum
8 Go de RAM
Windows 10 Professionnel 64 bits
4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site

Quantité prévisionnelle : 21 (à + ou – 5)

LOT N° 6 : CINQ (5) ORDINATEURS PORTABLES 15 GRANDE AUTONOMIE

Processeur Intel Core i5 ou équivalent
Disque dur de 240 Go SSD minimum
8 Go de RAM

Autonomie 10 heures minimum
Windows 10 Professionnel 64 bits

4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site

LOT N° 7 : Trente-quatre (34) TABLETTES TACTILES

*Modèle de référence chez SAMSUNG :**Galaxy Tab A 10.1'' WIFI " ou équivalent***
34 Tablettes
34 Étuis de protection pour la tablette.

3 ans de garantie exigée dont 1 an sur site

Quantité prévisionnelle : 34 (à + ou –-8)

LOT N° 8 : TROIS (3) IMPRIMANTES LASER

IMPRIMANTES LASER RECTO-VERSO

Format papier **A4 ; A5 ; A6 ; B5**
1500 pages/mois max
Port **USB 2.0 haut débit**
Port Ethernet 10/100
Toners haut rendement capacité 8 000 pages
2 ans de garantie exigée dont 1 an sur site

2 ans de garantie exigée dont 1 an sur site

LOT N° 9 : HUIT (8) ORDINATEURS TYPE BUREATIQUE AVANCEE

Le matériel devra être équipé d'un processeur de **dernière génération** capable de faire fonctionner les applications suivantes : *traitements de textes, tableur, base de données*. Un outil propriétaire d'assistance permettant la mise à jour des pilotes et du bios devra être disponible pour le matériel sur la période de garantie.

L'unité centrale sera une mini tour et comprendra :

Processeur Intel Core i5-9600k ou équivalent
Disque dur SSD 256 Go **(540 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en lecture: **520 Mo/s** S-ATA 6Gb/s en écriture)
8 Go de RAM
LAN 10/100/1000 Mbits/s
4 USB dont 2 en face avant, audio frontal
Souris optique & clavier 102 touches
License Windows 10 Pro 64 bits

L'écran de 21,5 ou 22 pouces sera full Hd (1920 X 1080 à 60Hz) :
Anti-reflets
1 port HDM et un port VGA

4 ans de garantie exigée dont 2 ans constructeur sur site
Quantité prévisionnelle : 8 (à + ou – 2)

Article 4 Prestations dues par le titulaire

4.1 Installation des matériels

Moyennant le prix global et forfaitaire de chaque lot du présent marché, les prestations à exécuter par le titulaire comprennent :

1/ La fourniture des matériels ;

2/ La livraison, l'installation dans les salles et la mise en service des matériels ainsi que la récupération des emballages ;

3/ La fourniture d'un dossier technique, le jour de la livraison des matériels, comprenant les schémas et notices de fonctionnement et d'entretien en langue française, conforme à la norme AFNOR NF X 60-200 ;

4/ La récupération des anciens matériels lorsqu'il s'agit d'un renouvellement.

4.2 Maintenance des matériels dans le cadre de la garantie

La maintenance des matériels comprend les interventions demandées par l'établissement en cas de fonctionnement défectueux de l'un quelconque des matériels faisant l'objet du marché, ainsi que les modifications exécutées à l'initiative du titulaire en accord avec l'établissement.
La garantie comprend la valeur des pièces ou éléments, des outillages nécessaires, ainsi que les frais de la main-d'œuvre qui leur est affectée.

La maintenance s'effectue dans les locaux de l'établissement.

Le titulaire s'engage à effectuer les réparations demandées dans un délai de 72 heures, ce délai pouvant être ramené à 48 heures en cas d'urgence déclarée par le Chef d'Etablissement. Le délai commence à courir à compter de la date d'émission, par fax ou par courriel, de la demande d'intervention par le Chef d'Etablissement.

Article 5 Contrôle et essais des installations

Les opérations de vérification ont pour but de constater que le matériel et les prestations fournis permettent d'assurer un service régulier dans des conditions normales d'exploitation.

5.1 Opérations de vérification des installations

5.1.1 Vérification d'aptitude

Dans un délai de 15 jours à compter de la mise en ordre de marche, le Chef d'Etablissement ou son représentant procéderont à une vérification d'aptitude dont le but est de constater que le matériel et les progiciels livrés présentent les caractéristiques techniques demandées.

L'essai des matériels portera sur une mise en service et une démonstration devant une équipe spécialisée de l'établissement.

La vérification portera en particulier sur :

. L'efficience des fonctions techniques principales :
- Micro-ordinateurs : mise en route, bon fonctionnement des applications,
- Imprimantes : mise en route, temps d'impression et qualité de l'impression ;

. La conformité des matériels au regard de la réglementation.

5.1.2 Vérification de service régulier

Durant une période de deux mois, il sera vérifié que le matériel fourni est capable d'assurer un service régulier dans des conditions normales d'exploitation.

A ce titre, un cahier recensant les différents incidents sera tenu par le représentant du Chef d'Etablissement.

5.1.3 Admission

A l'issue de la période de vérification de service régulier, le Chef d'Etablissement procédera, dans un délai de 15 jours, à la notification de sa décision.

5.2 Opérations de vérification des prestations de maintenance

A l'issue de chaque intervention du titulaire, au titre de sa garantie, le Chef d'Etablissement ou son représentant vérifient que les matériels réparés sont capables d'assurer un service régulier dans des conditions normales d'exploitation.
A l'issue de ces vérifications, la réception des réparations sera prononcée par le Chef d'Etablissement ou son représentant.

Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du présent CCTP et en accepte les termes

Fait à le,

Signature de la personne habilitée,
Cachet de l'entreprise